

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2024

EPCC Mixt – Terrain d'arts en Loire-Atlantique
Modification des statuts et arrêté préfectoral

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Conformément à l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Cette modification a pour objectif de permettre la fusion entre l'EPCC initialement Le Grand T avec l'association Musique et Danse en Loire atlantique.

À cet effet les statuts du Grand T ont été modifiés notamment dans sa dénomination, son objet, ses missions, ainsi que dans la composition du conseil d'administration.

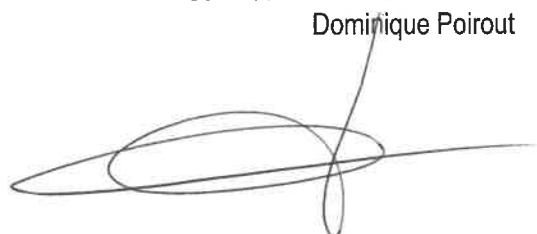
Ce dernier intègre dorénavant l'État et cinq personnalités qualifiées, dont deux issues du comité des territoires.

Conformément à l'article 32 des statuts modifiés. Les personnalités qualifiées du comité des territoires seront élues parmi les membres de ce dernier au plus tard le 30/06/2025. En attendant cette échéance, les dispositions transitoires des statuts modifiés précisent que les délibérations du Conseil d'Administration sont prises, sans ces derniers, en toute validité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la modification des statuts de l'EPCC.

Fait à Nantes, le 19/12/2024
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout



Transmis, le

Affiché, le

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20241219-2024_10-DE